

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- |  |                       |
|--|-----------------------|
| <input type="radio"/> Réclamation                      | : contact@mupras.com  |
| <input type="radio"/> Prise en charge                  | : pec@mupras.com      |
| <input type="radio"/> Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 11890

Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : HAMDI HASNA

Date de naissance :

Adresse :

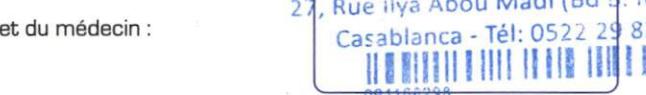
Tél. : 0671156542

Total des frais engagés :

Dhs

Docteur Mostafa BENMI...  
MEDECINE INTERNE

27, Rue Ilya Abou Madi (Bd 5. Roudani)  
Casablanca - Tél: 0522 29 82 28



Cachet du médecin :

Date de consultation : 06 SEP 2023

Nom et prénom du malade : HAMDI Hasna Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Familly métaboliques et neurologiques

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie:

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 10 OCT. 2023

Signature de l'adhérent(e) :



8

#### **RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES**

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
06 SEP. 2021	(S)	(2)	# 300,00	Docteur Mostafa BENJIMOUN MEDICAL CLINIC 27, Rue Ilya Abou Madi (Bd B. Roudani) Casablanca - Tel: 0522 29 82 28

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>LA PHARMACIE REGGAEU Dr. BÉNÉFICELLOUN Imm. 9a - 93150 DEROLLES</i>	<i>06/10/97</i>	<i>1207,70</i>

#### **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

## AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....
	.....					.....

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### **Important :**

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

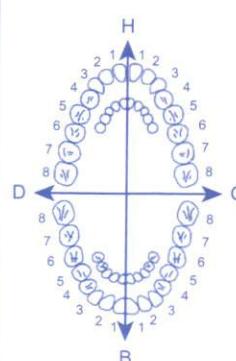
O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	G
00000000	00000000
35533411	11433553

### **[Création, remont, adjonction]**

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession



VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION



# CABINET MÉDICAL SPÉCIALISÉ

**Dr. Mostafa BENMIMOUN**  
Médecine Interne

Diplômé de l'Université Pierre & Marie Curie  
Faculté de Médecine Saint-Antoine-Paris

الدكتور مصطفى بنميمون  
الطب الباطني

خريج جامعة بيار و ماري كوري  
كلية الطب سانت-أنطوان -باريس

الطب الباطني - الأمراض المجمعة - الأعراض الكبرى - أمراض العضام والل fas - أمراض الشرايين

Maladies de systèmes - Maladies polyviscérales - Grands syndrômes - Maladies ostéo-articulaires - Pathologie vasculaire



091166298

Casablanca le, ..... 06 SEP 2022 .....

293, Rue HAMDI Hama  
Gymbalta 60  
0-0-1

30,- Myantalgic SV  
1cp à la deux

35.70 Alpraz 0.5 SV  
1/2 cp au coucher

1120,- Tresiba flextouche

300ml le soir après le repas

571.00 DHS.

NovoRapid .

15UI — 150UI — 1L

1207.7 -

**MYANTALGIC®** 20 comprimés pelliculés

LAPROPHAN - EXP 12/2024  
LOT 2N032 4  
PPV: 29DH50

LOT 230104 1  
EXP 12 2025  
PPV 35.70

NovoRapid® FlexPen®  
100 U/ml  
Solution injectable  
5 stylos pré-remplis de 3 ml  
PPV : 571.00 DHS



NovoRapid® FlexPen®  
100 U/ml  
Solution injectable  
5 stylos pré-remplis de 3 ml  
PPV : 571.00 DHS



Docteur Mostafa BENMIMOUN  
MEDECINE INTERNE  
27, Rue Ilya Abou Madi (Bd. B. Roudani)  
Casablanca - Tél: 0522 29 82 28